



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats de travail

Question écrite n° 23005

Texte de la question

M. Pierre Hellier demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité si ces contrats de travail basculeront automatiquement en euros ou s'il devra être adjoint un avenant déterminant la rémunération en euros, dans la mesure où celle-ci doit être précisément définie dans le contrat de travail.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23005

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 1998, page 6902